

# AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE  
A SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91240)

## **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE VILLEMILAND WISSOUS**

**Projet :** Exploitation d'un entrepôt de stockage de marchandises (extension d'un entrepôt existant) (rubrique n°1510-2b de la nomenclature des ICPE) situé 5 Rue d'Alembert à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91 240).

### **Consultation du public du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021 inclus**

(arrêté n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/149 du 16 juin 2021 )

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE :

- Lundi de 13h à 17h30
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**Les horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées au COVID 19.**

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne ([www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations pour la protection de l'environnement/ Saint-Michel-sur-Orge/ Sté Immobilière de Villemiland Wissous).

### **Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :**

- sur le registre déposé à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

M. le Préfet de l'Essonne  
DCPPAT/BUPPE/SGu  
Boulevard de France  
CS 10701  
91010 ÉVRY-COUCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 27 août 2021 à :

[pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr](mailto:pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr)

### **Décision :**

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.